

Demande de Césures : procédure F2SMH

L'étudiant qui souhaite partir pour 1 semestre ou l'année effectue sa demande en remplissant un **dossier de candidature** qu'il trouve sur le site de l'université :

<http://www.univ-tlse3.fr/etudier-a-l-universite/cesure-2018-2019-722940.kjsp?RH=ACCUEIL>

➤ **Une fois que le dossier est complet**, il le porte à **Françoise MAYLIN à la Scolarité F2SMH, porte 7** qui se chargera des signatures du Responsable de Formation concerné et du Doyen puis le transmettra à la DEVE comme demandé.

Un mail sera envoyé à l'étudiant pour l'informer de l'envoi du dossier.

Plusieurs Commissions de Césure auront lieu au cours de l'année (cf. calendrier dans le dossier de Césure).

➤ Mme Santoni, de la DEVE, transmet le résultat à l'étudiant, au Responsable de formation, au Doyen et à la scolarité.

Lorsque la Commission donne son accord ces personnes reçoivent la **convention** pour signature.

➤ L'étudiant édite la **convention**, la signe et la porte à **Françoise** pour signatures du Responsable de Formation.

La scolarité se charge de transmettre la convention à la DEVE.